BALADE AUTOMOBILE TOURISTIQUE



<u>DEMANDE D'ENGAGEMENT à la Balade Automobile</u> 2^{ème} MONGES'ALPES Samedi 06 Octobre 2018



Union Sportive de la Blanche / section Auto Passion de la Blanche

ANNEE:

PROGRAMME

MARQUE:

- 07h30 Accueil des participants à Selonnet
- 07h30 à 08h30 vérifications administratives et techniques et Briefing
- 09h00 départ de la première voiture, voitures suivantes toutes les minutes
- 13h00 Repas à Selonnet dans les restaurants du village
- 18h30 Arrivée à Seyne les alpes, Repas soirée musicale

VEHICULE (doit être présent à SELONNET à 08h00 au plus tard)

- Tous les véhicules anciens, sportifs ou d'exceptions sont admis.
- Le nombre d'engagés est limité à 50.

TYPE:	IMMATRICULATION:	
CYLINDREE:		
DATE DU DERNIER CONTROLE TECHNIQUE :		
ASSURANCE:	N° CONTRAT:	
	CONDUCTEUR	NAVIGATEUR
NOM		
PRENOM		
ADRESSE		
N° TELEPHONE PORTABLE		
ADRESSE MAIL		
Taille Polo: S. M. L. XL. XXL		
Numéro de permis de conduire		
 ENGAGEMENTS 1 équipage de 2 personnes non membres du club AUTO PASSION DE LA BLANCHE : 140€ 1 équipage de 2 personnes dont 1 membre du club AUTO PASSION DE LA BLANCHE : 130€ 1 équipage de 2 personnes membres du club AUTO PASSION DE LA BLANCHE : 120€ 		
 Repas supplémentaire pou 	ır le Midi	Nombre :x 25 € =
DATE LIMITE de réception de l'engagement le 14/09/2018 Engagement et chèque à envoyer à Auto Passion de la Blanche chez Mr JULIEN Anthony Saint ANTOINE 04140 SEYNE LES ALPES Pour être recevable, chaque demande doit être accompagnée de son règlement, Copies de la Carte Grise, du permis		
de conduire et assurance.		



Le chèque de règlement sera encaissé le 28/09/2018

connaissance et j'adhère sans réserve au règlement de la ballade. Fait à :

Le Conducteur



Je certifie que les renseignements fournis sont strictement exacts. Je renonce à tout recours envers l'USB, l'organisation ou les participants de cet évènement. Je respecte le code de la route, en particulier la législation relative à la vitesse, à l'alcool, et aux bruits. Je participe de ma propre initiative et j'adhère à l'esprit de convivialité qui animera cette manifestation. J'ai pris

Le:

Le ou les Passager(s)

Une annulation d'engagement après le 23/09/2018 impliquera une retenue de **40€** pour les frais engagés. Le règlement de la manifestation est consultable en ligne sur le site de l'USB Seyne → www.usbseyne.com